

Genre du véhicule Minibus	Marque de fabrication F O R D (D)	Type Ford 125 Transit 72 E 3 C (bus scolaire) Moteur N X B	Fiche d'homologation N° CH 2301 56
-------------------------------------	---	---	--

Constructeur FORD - WERKE Aktiengesellschaft, 5 Köln 60 (BRD)
 Identification sur la plaquette du constructeur = 72 E 3 C
devant le No du châssis = CB 72..
 Plaquette constr. à droite, latéralement, près de l'entrée
 N° du châssis à gauche, à l'avant latéralement sur le longeron
 Ident. du moteur "NXB" à l'avant, à droite en-haut sur le bloc, à côté de la pompe à eau
 Importateur princ. FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) S.A., Kurvenstrasse 35, 8021 Zürich
 Véhicule homologué Prototype Signes fixes dans code du type comme l'identification ci-haut

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction mécanique
 Transmission mécanique synchronisée
 Nombre de vitesses 4 Entraînement AR (+)
 Frein de service hydr. 2-circ., AV=disques/AR=exp. int., assistance
par dépression, a. ttas roues soupapes retardatrice
à l'AV et régulatrice s. palier, sel. charge à l'AR
 Frein auxiliaire mécanique, exp. int., agissant sur roues AR
 Frein d'arrêt identique au frein de secours
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circ. par différence de pression, lampe-témoin séparée

Moteur
 Marque F O R D Type NXB
 Construction en V Temps 4
 Carburant B Position avant
 Refroidies. eau Nombre cylindr. 4
 Alésage 93,66 Course 72,42
 Cylindrée 1995 CV-impôt 10,16
 Puissance en CV 70 DIN à V/min 4500
 Bruit 76 dB/A à V/min 4500
 Silencieux 2 pots: 255x255x110 / 200 x Ø 145 mm
 Mesure des gaz ECE-15 (*)
 Déparasitage ECE-10, OCB, annexe B, ch. 3+4, genre "D"

Carrosserie limousine
 Nombre de portes 3 + 1 arrière Indic. vit. km/h
 Ceintures sécurité AR4 (**) Rétroviseur gauche + droite
 Cale - Attelage -
 Antivol -
 Nombre de places 22 (AV= 3 adultes + AR= 19 enfants)
 Dimensions
 Longueur int. 4430 Empattements 2690
 Largeur 1960
 Hauteur 2030 Vole av 1650 ar 1590
 Porte à faux lat. 740 Voies av - ar -
av 1000 Braquage g 10950 d 10750
 Distance volant - vers l'avant du véhicule -

Poids avant arrière total
 Poids à vide 770 660 1430
 Charge utile 225 685 910
 Poids total 995 1345 2340
 Garantie fabr. 205 R 14 G 205 R 14 G 2635
 Dimens. pneus 6 / 2,5 6 / 3,25 (Variantes
 Ply / bar 1500 1700 voir
 Charge 120 120 remarques)
 pour V max
 Garantie poids remorquable avec frein -
 Garantie poids remorquable sans frein -
 Garantie poids de l'ensemble 3770
 Poids remorquable testé -
 Vitesse maximale selon le constructeur 118 km/h
 Vitesse maximale testée - km/h

Equipement §) _____
 Feux de route .. CR ou SCR (E) _____
 Feux de croisement CR ou SCR (E) _____
 Feux de position A (E) dans phares _____
 Feux rouges R-S1 (E) _____
 Feux stop R-S1 (E) _____
 Clignoteurs av 1 (E) _____ | ar 2A (E) _____
 Catadioptres av _____ | ar 1 (E) _____
 Feux de gabarit av _____ | ar _____
 Feux complément _____
 Eclairage plaque 2 rétroviseurs _____
 Essuie-glace 2 balais _____ avec 2 lave-glace _____
 Avertisseurs MOTORCRAFT TPAR 556 + TPAR 557 _____
 ou d'autres modèles expertisés selon fiches d'homologation _____

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Minibus
 Marque et type F O R D (D) 125 Transit
 Homologation N° CH 2301 56
 Carrosserie limousine
 Places total 22 (AV= 3 adultes + AR= 19 enfants)
 Poids à vide 1450 Carburant B
 Charge utile - CV-impôt 10,16
 Poids total 2635 Cylindrée 1995

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Mesure des gaz : emplacement de la vignette = à côté de la plaquette du constructeur
- ** Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes testées selon CCE, art. 23, al. 3bis; les ceintures du type Ar4 sont requises.
- §) Equipement : plaque indiquant le nombre de places et signalisation des sorties de secours (porte à droite au centre, porte arrière + grande fenêtre à gauche) et marteau.
- + Démarrage : démultiplication exigée dans le pont arrière 5,14; indiquée par code "2" sur la plaquette du constructeur dans la rubrique "Axe". Doit être contrôlé.

A noter dans le permis de circulation:

(124) Le signe officiel "Schulbus" ("Bus scolaire") est autorisé;

Des enfants ne peuvent être transportés sur les sièges avant que lorsque tous les sièges arrière sont occupés.